

Commune de ANCY-DORNOT
Département de la Moselle

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du
25 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie d'Ancy-Dornot, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit et sur la convocation qui leur a été adressée en date du dix-huit novembre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Gilles SOULIER, Maire.

Nombre de conseillers élus :	23
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de conseillers absents excusés :	06
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	04
Nombre de conseillers absents non excusés :	00

Étaient présents : Mesdames Ghislaine CHERY, Andrée DEPULLE, Pascale DIDAOU, Marie-France GAUNARD-ANDERSON, Sandrine JENOT, Martine SAS-BARONDEAU
Messieurs Raphaël BARTHELEMY, Jacky CHRISTOPHE, Bernard DI FANT, Edmond DUVAL, Pascal FAAS, Alain GERARD, François HOSSANN, Jean MUNIER, Gautier SALLET, Gilles SOULIER, Stéphane SUARD

Absents excusés : Marianne KUPKE (procuration faite à Andrée DEPULLE), Emilie PASCAREL (procuration faite à Sandrine JENOT), Béatrice PETERLINI, Sylvie PONTIN (procuration faite à François HOSSANN), Léon BASSO (procuration faite à Gilles SOULIER), Patrice BERT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

François HOSSANN est désigné secrétaire de séance.

Monsieur SOULIER rappelle que le procès-verbal de la séance du 04 novembre 2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire le soumet alors à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Modification du règlement des cimetières
2. Rétrocession de voirie – Ban communal de Dornot
3. Echange de terrains en section 06 – Ban communal d'Ancy
4. CCMM – Cession de matériels et mobiliers périscolaire
5. CCMM – Transfert de bornes de recharge pour véhicules électriques

6. Rénovation énergétique de la mairie – Modification du plan de financement et demande de subventions
7. Requalification du quartier de Rongueville – Modification du plan de financement et demande de subventions
8. Création de postes d'agents recenseurs

2024-2511-01 (3.6) Modification du règlement des cimetières

Les travaux de végétalisation et d'aménagement des allées dans le cimetière de l'église d'Ancy sont en cours d'achèvement.

Il convient donc de faire évoluer le règlement du cimetière voté en octobre 2018 et notamment ses articles 12 et 18.

En effet, un protocole particulier doit être ajouté en cas de travaux réalisés par les pompes funèbres dans le cimetière de l'église d'Ancy.

L'article 12 sera complété ainsi :

« Spécificité pour le cimetière de l'église d'Ancy :

Du fait de la végétalisation et de l'ensemencement du cimetière, l'usage de produits chimiques, tels que l'eau de javel ou autres, pour l'entretien des caveaux par les particuliers ou les entreprises est formellement INTERDIT. »

Et l'article 18 comportant la mention suivante :

« Spécificité pour le cimetière de l'église d'Ancy :

L'ouverture de la dalle devra se faire obligatoirement par l'avant. L'entreprise de Pompes Funèbres retirera et mettra de côté les 5 premiers centimètres de mélange terre-pierre. Une fois le trou comblé, le mélange terre-pierre sera redéposé à sa place initiale. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver le nouveau règlement municipal des cimetières tenant compte de ces 2 ajouts.

Rétrocession de voirie – Banc communal de Dornot

Afin d'accélérer la procédure et d'éviter les frais de notaire associés, le maire souhaitait proposer la rédaction d'un acte administratif.

Après attache prise auprès de l'amicale des maires de Meurthe-et-Moselle, cet acte doit générer une publicité foncière assez lourde et complexe.

La proposition est donc abandonnée au profit d'un acte notarié.

Le point est supprimé de l'ordre du jour.

2024-2511-02 (5.7) CCMM – Cessions de matériels et mobiliers périscolaire

Vu la délibération DE-2017-267 portant sur l'extension des compétences « Petite enfance, enfance, jeunesse » de la CCMM à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu l'article L.5211-5 III du CGCT qui précise : « le transfert de compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et des services publics nécessaires à leur exercice (.../...) » ;

Considérant que pour l'exercice de cette compétence, le personnel a besoin de disposer de mobilier, d'électroménager et d'appareils divers ;

Le maire propose de transférer à la Communauté de Communes de Mad et Moselle les différents biens concernés comme suit, la liste ayant été établie en accord avec les services compétents de la Communauté de Communes de Mad et Moselle :

Matériel	Date acquisition	Référence inventaire	Prix d'achat (€ TTC)	Vétusté (10% /an à partir de n+1 et maxi 80%)	Prix de cession (€ TTC)
Extincteur périscolaire	2014	A2014/EXTINCTEUR	1 321,32	80%	264,26
Aménagement cuisine SAPS	1996	A2158-1	133,29	80%	26,66
Aménagement cuisine SAPS	1996	A2158-2	501,91	80%	100,38
Tables SAPS	2008	A2183-24	986,70	80%	197,34
Lits périscolaire	2014	A2014/LITSPERISCOLAIRE	236,16	80%	47,23
Aménagement SAPS	1996	A2184-105A111	5 621,32	80%	1 124,26
Agencement / Aménagt SAPS	1996	A2184-112	409,26	80%	81,85
Mobilier SAPS	1996	A2184-116	433,26	80%	86,65
Mobilier cuisine SAPS	1996	A2184-117-118	551,13	80%	110,23
Agencement / Aménagt SAPS	1996	A2184-119	407,42	80%	81,48
Tables et chaises	1996	A2184-121	674,01	80%	134,80
Aménagement cuisine	2000	A2184-163	12 305,88	80%	2 461,18
Tentes et tables de camping	2015	A2015/TENTESTABLES	522,79	80%	104,56
Aménagement cuisine	2000	A2188-162	506,87	80%	101,37
Vaisselle	2000	A2188-165	1 897,94	80%	379,59
Equipement cuisine	2000	A2188-166	973,64	80%	194,73
Lave-vaisselle	2010	A2188/2010/LAVEVAISSEL	2 408,74	80%	481,75
Adoucisseur périscolaire	2017	20147/ADOUCISSEUR	1 358,64	80%	271,73
		TOTAUX	31 250,28	80%	6 250,46

Après délibération, à 1 voix contre (Stéphane SUARD), 1 abstention (Pascale DIDAOUTI) et 19 voix pour, le Conseil Municipal accepte la cession du matériel à la Communauté de Communes de Mad et Moselle pour un montant global de 6 250,46 € et autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2024-2511-03 (5.7) CCMM – Transfert de bornes de recharge pour véhicules électriques

Vu l'arrêté rectificatif inter préfectoral DCL2/2024-03 portant modification de la compétence « Transport – Organisation de la mobilité » et transfert de la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » à la Communauté de Communes Mad et Moselle ;

Vu la délibération 2023-06-11-07a portant sur le transfert vers la Communauté de Communes Mad et Moselle de la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'article L.5211-5 III du CGCT qui précise que « le transfert de compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et des services publics nécessaires à leur exercice » ;

Considérant que pour l'exercice de cette compétence, les bornes de recharges doivent être propriétés de la Communauté de Communes Mad et Moselle ;

Le maire propose donc le transfert des 2 bornes de recharge pour véhicules électriques situées rue Lemal Perrin et Grand Rue.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le transfert des 2 bornes de recharge situées rue Lemal Perrin et Grand Rue,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le Procès-Verbal de transfert listant les biens transmis dans le cadre de la compétence transférée à la Communauté de Communes Mad et Moselle.

2024-2511-04 (7.5) Rénovation énergétique de la mairie – Modification du plan de financement et demande de subventions

Le maire informe des élus de la nécessité de faire quelques ajustements sur les montants et les financeurs dans ce dossier et notamment suite aux incertitudes quant aux subventions et à la loi de Finances 2025.

La demande de Fonds Vert déposée en septembre a été rejetée mais les services de l'Etat proposent une possibilité de renouvellement en 2025. Ils accordent également à la commune la possibilité de déposer en simultanée une demande de subvention 2025 au titre de la DETR/DSIL.

Il convient donc de solliciter ces aides selon le plan de financement prévisionnel détaillé comme suit :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financeurs	Montant Sollicité	%
Lot 01 – Charpente isolation	183 000.00 €	Conseil régional - Climaxion sur travaux	93 500.00 €	23.70%
Lot 02 – Menuiseries extérieures	35 700.00 €	Conseil régional - Climaxion Bois énergie	22 677.63 €	5.75%
Lot 03 – Plâtrerie isolation	45 000.00 €	Etat (FONDS VERT / DETR-DSIL)	118 327.16 €	30.00%
Lot 04 – Electricité	5 000.00 €	Ambition Moselle	32 490.26 €	8.24%
Lot 05 – Chauffage	72 000.00 €	Fonds Chêne - Lot 4 (sur MOE)	29 792.91 €	7.55%
Lot 06 – Peinture	14 000.00 €	Autofinancement	97 635.92 €	24.76%
SOUS-TOTAL	354 700.00 €			
Maitrise d'Œuvre	39 723.88 €			
TOTAL	394 423.88 €	TOTAL	394 423.88 €	100%

Après délibération, à 1 voix contre (Stéphane SUARD) et 20 voix pour, le Conseil Municipal :

- Valide la réalisation des travaux nécessaires à l'opération pour un montant prévisionnel de 354 700,00 € HT de travaux et de 39 723,88 € HT de maîtrise d'œuvre, soit une somme globale prévisionnelle de 394 423,88 € HT,
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des différents services et selon le plan de financement prévisionnel proposé.

2024-2511-05 (7.5) Requalification du quartier de Rongueville – Modification du plan de financement et demande de subventions

Exposé des faits :

Une première délibération en date du 03 octobre 2023 avait validé le projet de requalification du quartier de Rongueville et fixé un plan de financement.

Des demandes de subvention avaient été déposées et des notifications sont parvenues en mairie.

Or les appels d'offres sont restés infructueux, expliqué par une période pas très favorable et des difficultés techniques non ciblées par le bureau d'études (approvisionnement aisé en matériaux).

Le projet a donc été réexaminé et un nouveau chiffrage plus onéreux a fait l'objet de propositions.

Compte tenu également des incertitudes quant aux subventions et à la loi de Finances 2025, il convient de modifier le plan de financement initialement proposé.

Il est donc proposé de solliciter des aides selon le plan de financement prévisionnel détaillé comme suit :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financeurs	Montant Sollicité	%
Géomètre	2 000.00 €	Etat (FONDS VERT / DETR-DSIL)	69 459.12 €	14.9%
MOE (11,85%)	23 700.00 €	CD 57 (Ambition Moselle)	75 000.00 €	16.1%
TRAVAUX (PRO)	430 585.40 €	Région (changement climatique)	64 810.75 €	13.9%
AMO	2 800.00 €	AERM (gestion intégrée des eaux de pluie)	75 286.00 €	16.2%
Etude géotechnique	4 500.00 €			
Etude compl. Réseau	1 610.00 €	Autofinancement	180 639.53 €	38.8%
TOTAL	465 195.40 €	TOTAL	465 195.40 €	100%

Après délibération, à 2 voix contre (Marie-France GAUNARD-ANDERSON et Stéphane SUARD) et 19 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- De réaliser les travaux nécessaires à la requalification du quartier de Rongueville pour un montant prévisionnel de 430 585,40 € HT de travaux et de 34 610,00 € HT de maîtrise d'œuvre et d'études, soit une somme globale prévisionnelle de 465 195,40 € HT,
- De solliciter les subventions auprès des différents services et selon le plan de financement prévisionnel proposé par Monsieur le Maire,
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Création de postes d'agents recenseurs

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui aura lieu début 2025.

La dotation de l'Etat n'étant pas encore connue ni notifiée, il est difficile de fixer les critères de rémunération des agents recenseurs qui seront au nombre de 3.

Le point est reporté à la prochaine séance.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Propriétaire	Adresse du bien
M et Mme Jean-François FOUCOIN	20 rue de Lorraine

DIVERS

- Des administrés ont fait part aux élus de la présence de nid de frelons asiatiques sur la commune.
Le numéro de « Alloguêpes » sera renseigné sur le site internet de la mairie. Une réflexion pourra être menée sur ce sujet au niveau communal voire intercommunal pour la saison prochaine puisque pour l'instant les nids sont vides et ne seront pas repeuplés l'an prochain.
- Les sapins de Noël commandés par la municipalité seront mis en place par les agents techniques le mercredi 27 et le vendredi 29 novembre.
- Dates à retenir
 - 07 décembre 2024 : Noël à Rongueville
 - 14 décembre 2024 : Noël des enfants
 - 13 janvier 2025 : repas du personnel
 - 17 janvier 2025 : vœux du Maire à la population
 - 24 janvier 2025 : Réunion des associations
 - 17 décembre et 27 janvier : conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Liste des délibérations du 25 novembre 2024 :

- 2024-2511-01 (3.6) Modification du règlement des cimetières
- 2024-2511-02 (5.7) CCMM – Cession de matériels et mobiliers périscolaire
- 2024-2511-03 (5.7) CCMM – Transfert de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 2024-2511-04 (7.5) Rénovation énergétique de la mairie – Modification du plan de financement et demande de subventions
- 2024-2511-05 (7.5) Requalification du quartier de Rongueville – Modification du plan de financement et demande de subventions

Fait en délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Maire

Gilles SOULIER



Le secrétaire de séance

François HOSSANN

